



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 40397

Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des corps d'éducateurs de l'enseignement agricole dénommés « corps spécifiques ». Les personnels relevant de ces corps pâtissent de la situation particulière qui leur est réservée en marge de la fonction publique, du fait du placement de leur corps d'origine en voie d'extinction. En outre, la gestion des carrières souffre d'une grande complexité eu égard au faible nombre de personnes désormais concernées. Pour ces raisons et compte tenu des économies budgétaires qui résulteraient du regroupement des trois corps concernés (répétiteurs, chefs de pratique, surveillants) en un corps unique de techniciens, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de permettre une simplification réclamée depuis longtemps par les intéressés.

Texte de la réponse

Les corps spécifiques de l'enseignement agricole sont constitués par les répétiteurs (décret n° 96-34 du 15 janvier 1996), les surveillants titulaires (décret n° 95-910 du 7 août 1995) et les chefs de pratique des écoles régionales d'agriculture (décret n° 96-36 du 15 janvier 1996). Ces trois corps sont en voie d'extinction. Une enquête effectuée par l'inspection de l'enseignement agricole a montré que le maintien de trois corps ne se justifiait guère. Toutefois, les missions confiées aux membres des corps spécifiques, notamment en matière de documentation et de surveillance, présentent un caractère pérenne au sein de l'enseignement agricole et devraient être confiées à des titulaires d'un corps vivant. Cela a conduit le ministère de l'agriculture et de la pêche à formuler, conformément à ce qui est inscrit dans son plan pluriannuel de modernisation (PPM), une demande particulière de mise en place d'un corps de techniciens qui pourrait permettre, entre autres, l'accueil des agents issus de ces trois corps spécifiques. Le dossier est en cours de discussions interministérielles.

Données clés

Auteur : [M. François Deluga](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40397

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 396

Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6586